Charte d'engagement général

VIN SUISSE DURABLE

Version 04/2026

L'exploitant s'engage à respecter les réglementations fédérales et cantonales en vigueur dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la production de denrées alimentaires et du travail.

Par la signature de cette charte, l'exploitant s'engage à prendre en compte les 3 aspects du **développement durable** dans son activité de production vitivinicole : environnemental, social et économique.

Les précieuses **ressources** que sont l'eau, le sol et l'air sont utilisées avec le souci constant de leur préservation. La consommation d'énergie est optimisée. L'usage de sources énergétiques contribuant à l'émission de gaz à effets de serre est limitée et les énergies renouvelables privilégiées. Les choix des matériaux, des équipements, des intrants de production, de vinification et des matériaux d'emballage doivent être raisonnés en fonction de leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement. La diversité des espèces végétales et animales du vignoble et des biotopes jouxtant les parcelles exploitées est préservée et favorisée.

Le **personnel** est sensibilisé et intégré à l'engagement de l'entreprise dans cette démarche de durabilité. L'entreprise garantit de bonnes conditions de travail et des emplois attractifs. Aucune discrimination selon le sexe ou l'origine n'est pratiquée aux niveaux du salaire ou de l'embauche. L'embauche des personnes au chômage ou en situation de handicap est incitée. Les règles de sécurité au travail sont connues et appliquées, les employés sont informés par un affichage adéquat. La formation continue et le développement personnel des employés sont encouragés.

Les produits sont de qualité et toutes les étapes de leur élaboration sont transparentes. L'exploitant s'engage à maintenir son **exploitation** dans un bon état de fonctionnement. Il participe **au tissu économique** local en favorisant les fournisseurs et les prestataires locaux. Dans l'objectif de durabilité économique des exploitations viticoles, les coûts de production devraient être couverts par les prix d'achat de la récolte.

Le cahier des charges permet de traduire ces engagements en mesures concrètes, contrôlables, évolutives, dans une optique d'amélioration continue des exploitations et de leurs éventuels employés, engagés dans la démarche VIN SUISSE DURABLE.

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE ET SIGNATURE :

VITISWISS • Belpstrasse 26 • 3007 BERN • +41 (0)31 398 52 62 • info@vinsuissedurable.ch

Bulletin d'inscription

à la démarche VIN SUISSE DURABLE

Version 05/2026

NOM et Prénom du responsable	
Nom de l'entreprise / du domaine	
Adresse complète	
Canton	
E-mail	
Numéro de téléphone	
Volumes moyens encavés annuellement (en litres) Ou cocher ☐ Aucune activité d'encavage ☐ Ne souhaite pas labeliser le vin	
Demande contrôle blanc	OUI / NON
Certification ou autre démarche de qualité, régionale, nationale ou internationale	☐ Aucune ☐ Certificat VITISWISS vigne 2025 ☐ Certificat VITISWISS cave 2025 ☐ IP Suisse VITICULTURE ☐ Bio Fédéral - Ordonnance BIO ☐ Bio Bourgeon - BioSuisse ☐ Demeter ☐ Autre :

DATE ET SIGNATURE :

VITISWISS • Belpstrasse 26 • 3007 BERN • +41 (0)31 398 52 62 • info@vinsuissedurable.ch